

qu'une obligation de \$1,000 peut servir de base pour la création de \$14,000 en crédit nouveau sur lequel les banques à charte peuvent percevoir des intérêts.

Quant à ces intérêts, ce sont les Canadiens qui les paient, et c'est pour cette raison que nous voulons que ce système de financement soit modifié, afin de soulager d'autant le trésor public de ce fardeau d'intérêts payés à des organisations qui exploitent à leur profit le crédit des Canadiens. C'est ce que disait M. Edison sur cette question. Je veux citer ses paroles à propos des «obligations ou de la monnaie».

Si notre nation peut émettre un dollar d'obligation, elle peut émettre un billet d'un dollar. L'élément qui rend l'obligation bonne rendrait aussi le billet bon. La différence entre l'obligation et le billet, c'est que l'obligation permet aux marchands de la monnaie de collecter deux fois le montant de l'obligation et un 20 p. 100 additionnel,...

... Cela, c'était à une époque assez reculée. Aujourd'hui, il dirait 14 fois au lieu de 2.

Je continue la citation:

... tandis que le numéraire ne paie personne excepté ceux qui contribuent à la base de sa valeur.

Il est absurde de dire que notre pays peut émettre 30 millions de dollars en obligations, mais non pas 30 millions de dollars en numéraire. Les deux sont une promesse de payer; mais une promesse engraisse l'usurier et l'autre aide le public.

C'est le public qui constitue la base du crédit du gouvernement. Pourquoi alors le public ne peut-il pas retirer l'avantage de son propre crédit de premier ordre en recevant une monnaie exempte de la charge d'intérêt—au lieu que ce soit les banquiers qui reçoivent le bénéfice du crédit du peuple par des obligations porteuses d'intérêt?

Si le gouvernement adoptait cette politique d'augmenter la fortune nationale sans contribuer à nourrir le collecteur d'intérêts (toute la dette nationale est faite de charges d'intérêt), vous verriez dans ce pays une ère de progrès et de prospérité qui ne pourra jamais venir autrement.

Monsieur le président, je pense que ce grand penseur avait bien étudié ce système pour émettre une opinion aussi sensée sur notre système monétaire et établir de quelle façon le gouvernement pourrait procéder pour disposer des fonds nécessaires pour bien servir la communauté.

M. le vice-président: A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. Skoreyko: Monsieur le président, je suis heureux de participer, cet après-midi, au débat sur ce projet de loi, surtout que le comité plénier en est saisi. Comme vous le savez, je suis probablement l'un des partisans les plus convaincus d'un retour à la pratique traditionnelle voulant que les projets de lois soient étudiés par tous les députés en Chambre plutôt que par un comité sans pouvoir. Je suis sûr que les membres du parti libéral, une fois qu'ils auront lu et examiné les instances présentées au comité plénier sur le texte législatif que nous étudions en ce moment, recommanderont à leur chef, lorsque se tiendra le caucus du parti, qu'on revienne bientôt aux règles traditionnelles qui sont tellement significatives pour le Parlement.

Avant de passer aux observations sur le bill C-259, j'aimerais souligner un autre point. Je trouve qu'en vertu des nouveaux règlements, il est un peu frustrant que, dans son désir sincère d'être agréable au plus grand nombre possible de députés qui sont assis de ce côté et leur per-

mettre de poser des questions durant la courte période qui leur est consacrée, la présidence, sans le vouloir, empêche certains d'entre nous d'approfondir des questions très importantes. Cette observation n'est pas du tout une censure de la présidence elle-même qui, comme je l'ai dit, est animée du sincère désir de protéger les prérogatives de tous les députés; il n'empêche cependant que certains d'entre nous sont privés de l'occasion de parfaire l'étude de questions sérieuses pendant l'heure réservée aux questions. Puis-je de nouveau émettre le vœu que les députés libéraux recommandent à leur chef de parti de restaurer les procédures et les traditions que le Parlement devrait suivre.

En abordant ici la discussion du projet de loi, je suis en peine de savoir ce qu'un député doit faire pour convaincre le ministre des Finances que, depuis qu'il a assumé, il y a quelques années, son portefeuille, ses initiatives ne lui ont pas valu les bonnes grâces du public canadien. Il a tellement présenté de mini-budgets depuis la publication du Livre blanc, que le bill C-259 en sera totalement émasculé avant d'être adopté. A mon avis, le désir éperdu du gouvernement de dissimuler ses gaffes économiques et l'absence totale de communication avec nos alliés américains, ont poussé le ministre des Finances à soumettre des mini-budgets pour essayer de colmater la situation.

Au cours des derniers mois, les députés de ce parti ont fait certaines recommandations fermes et énergiques au ministre. Il y a quelques mois, nous avons proposé au gouvernement de réduire de façon appréciable les impôts sur le revenu des particuliers et les impôts sur le revenu des sociétés, ce qui constituerait un certain stimulant à l'expansion. Ces deux recommandations ont été acceptées la semaine dernière et ont résulté en une maigre réduction de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers et une réduction de 7 p. 100 de l'impôt sur le revenu des sociétés. C'est, à mon avis, monsieur le président, un geste de frustration totale et complète: la mesure est nettement insuffisante et arrive trop tard.

Plus tôt cette année, nous avions fortement recommandé au gouvernement de réinstaurer certains des programmes en vigueur au début des années 1960, comme le programme de travaux d'hiver. Les rapports et les renseignements qui nous sont parvenus indiquent que le ministre des Finances, et certainement le chef du parti libéral, premier ministre du Canada, n'envisageraient pas un programme comme celui-ci parce qu'il s'agissait d'un programme mis sur pied par les conservateurs au début des années 1960. Il y a maintenant un certain semblant de programme de travaux d'hiver en perspective. J'ai remarqué qu'au cours des derniers jours des délégations de divers gouvernements provinciaux se trouvaient à Ottawa pour demander qu'on leur accorde un certain soulagement, certaines explications concernant les politiques actuelles pour déterminer si elles auront droit aux prestations prévues au programme annoncé et, le cas échéant, quand quelqu'un à Ottawa leur dira comment et quand agir.

Je crois que le problème auquel font face en particulier les gens de l'Ouest est d'avoir à lutter contre les conditions climatiques qui sont beaucoup plus rigoureuses que celles qui prévalent dans l'Est du Canada. Je suis certain que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances sait dans quelles conditions doivent travailler les gens de l'Ouest.

M. Mahoney: Le temps à Calgary n'est pas aussi rigoureux que le temps à Ottawa.